

les armateurs sont préjugés contre notre port, refusent absolument d'y envoyer leurs navires, et les dirigent de préférence sur Métis, Matane, Chicoutimi, St-Thomas et Trois-Rivières. Ce qui se passe ici depuis plusieurs années, n'est assurément pas l'effet du caprice, et il doit y avoir anguille sous roche.

Si l'on envoie les navires prendre des chargements partout ailleurs qu'à Québec, c'est qu'on y trouve des conditions plus faciles. Alors, pourquoi donc persisterait-on, à Québec, à conserver un état de choses aussi préjudiciable au commerce du port? Si nous voulons faire la lutte en affaires, il importe de la faire à armes égales, c'est-à-dire de se mettre au moins sur un pied d'égalité avec les autres.

Si donc il ne peut y avoir caprice de la part des armateurs, c'est qu'il se passe chez nous quelque chose d'irrégulier. Cette position déplorable ne peut avoir l'une de ses causes premières ailleurs que dans l'organisation du travail dans le port. Où se trouve donc la pierre d'achoppement? Est-ce dans le fait que les gages des débardeurs à Québec sont plus élevés qu'à Montréal? Peut-être. Est-ce dans le fait que la mariné marchande se trouve assujétie dans le port de Québec à une réglementation arbitraire, injuste et ruineuse du travail à bord? Ceci est plus probable; car, généralement, les plaintes et réclamations portent plus sur ce point que sur le premier. J'ai entendu maintes et maintes fois raconter des actes incroyables d'arbitraire de la société et sur les cent et quelques qui sont venus à ma connaissance, il doit y en avoir, au moins un conforme à la vérité. Or, un seul d'entre eux suffirait à faire désa-

vouer la charte d'une société comme celle des débardeurs.

Et que dis-je?

La charte de la société des débardeurs de Québec n'existe plus. En 1890, durant la session de la Législature, il y eut un mouvement à Québec pour faire amender la constitution de la société. Un arrêté de la législature déclara que la société n'avait pas le droit de gêner la liberté du travail, qu'elle ne devait faire des règlements que pour sa régie interne et des fins de bienfaisance, et que, sa charte ne serait considérée comme avenue que lorsque la dite société aurait soumis ses susdits règlements au Lieutenant-Gouverneur en conseil et que ceux-ci auraient été approuvés.

Or, depuis 1890, rien de pareil n'a eu lieu; en sorte que la charte de la société est devenue caduque.

Cela n'a pas empêché la société de garder son ancienne attitude au mépris de l'ordre et de la loi et de l'intérêt publics. Les gouvernants ont-ils songé à la rappeler à son devoir? Les gouvernants? Vous badinez! Ils ont avant tout le culte et la peur de l'électeur. Est bien naïf celui qui ose attendre encore un acte de sage énergie de la part des gouvernements à cette époque d'aplatissement sans pudeur, d'avachissement sans vergogne.

La situation est donc restée la même.

Ce qui m'étonne toujours, c'est que les débardeurs n'ont pas encore pu comprendre qu'ils se coupent les vivres et enravent la prospérité du commerce. Le fait est là, brutal, patent pour tout le monde. Il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur le port désert, et, rue Saint Pierre, sur les groupes d'ouvriers adossés aux maisons, occupés à flâner et à crever. Ne vaudrait-il pas infiniment

mieux pour eux, pour le port, pour tout le monde, de travailler à meilleur marché, à aussi bon marché qu'ailleurs, et n'avoir pas de morte-saison?

Nos débardeurs à Québec ont, comme travailleurs ou chargeurs, une réputation bien méritée; ils font meilleure et plus promptement besogne que dans tout autre port du pays.

Si, avec ces avantages, ils offraient des conditions et des prix de main-d'œuvre un peu plus avantageux qu'ailleurs, n'induirait-ils pas les navires à fréquenter notre port en plus grand nombre? Ne finiraient-ils pas par conquérir, pour le port de Québec, une bonne partie de la clientèle d'autrefois? Je ne conteste pas beaucoup de leurs réclamations, qui sont parfaitement raisonnables et légitimes. Mais, pour Dieu! qu'ils se mettent une bonne fois dans la tête que, dans le moment, nous avons à subir une concurrence acharnée, et que le moyen d'y faire face, c'est d'offrir des avantages que l'on ne pourrait donner ailleurs. Avec l'avantage d'une main-d'œuvre supérieure, plus économique, plus libre, ils supprimeraient aux navires les risques d'un bout de navigation toujours dangereux, de frais d'assurance, de remorque ou de pilotage.

Il arriverait dans ce cas là, ce qui s'est produit dans l'industrie de la chaussure et du cuir; malgré la concurrence souvent déloyale que d'autres villes ont faite à Québec à ce chapitre, notre ville est restée le grand entrepôt de cette industrie, précisément à cause de la supériorité et du bon marché de la main-d'œuvre.

Ne serait-ce pas le moment pour les débardeurs de Québec de faire là, par analogie, un tout petit raisonnement?

J. B. RENAUD & CIE, NEGOCIANTS EN GROS.

126 à 140 rue St-Paul, QUEBEC.

FARINES, GRU, SON, ETC.

MOULEE d'avoine, de blé d'inde, de riz, d'orge, Lard, Saindoux, Jambons fumés, Poissons et Huiles de poissons, Sel, Sel fin, Plâtre. Exportateurs de Beurre et Fromage.

J. A. PLAMONDON

MARCHAND EN GROS

Farines, Grains et Provisions, en lots, à la satisfaction des clients; Blé, Tréfle, Farines par char, Lard, Saindoux, Poissons, Mil, Foin Pressé, Fleur Préparée, etc.

Visite et Correspondance sollicitées.

Coin des Rues ST. ANDRE, DALHOUSIE et BELL'S LANE, Québec.

Les "POMPES DROLET" brevetées

Pour les Mines, les Tanneries, les Fabriques de Vinaigre: pour les approvisionnements d'eau en général, et pour tous autres usages.

POMPES D'ALIMENTATION POUR CHAUDIERES

Les pompes les plus économiques et les meilleures dans le marché canadien.

DEMANDEZ LE CATALOGUE.

F. X. DROLET, Manufacturier et porteur des brevets

Nos 75 à 79 Rue St-Joseph, à Québec, P. Q.

L. COUSINEAU & E. GOHIER,

PROPRIETAIRES DES

Bois de Boulogne et Bois de Plaisance, Plateau St-Laurent, Boulevard St-Germain, Bocage Bordeaux, Bocage Cartier.

Des Lots à bâtir sont offerts en vente sur ces différentes propriétés, sur le bord de la rivière, à des conditions exceptionnellement faciles. S'adresser sur les lieux ou au bureau des propriétaires.

16 RUE ST-JACQUES

FARINES.....

ET

PROVISIONS

Lard en quart, Jambons fumés, Saindoux en Chaudières et Seaux, Gruau, Barley, Pois, Fèves, Huile Morue et Loup-Marin, Sel, Beurre, Farines de toutes sortes. Une visite ou demande de prix sollicitée.

GEO. TANGUAY,

Bureau: 48 RUE ST-PAUL, QUEBEC.

Entrepôts: RUES ST-PAUL, BELL ET ST-ANDRE

MARCHANDS SOUCIEUX

DE VOS INTERETS.

◆ ◆ ◆

N'ACHETEZ PAS VOS

TAPISSERIES

AVANT D'AVOIR VU

Notre Assortiment et nos Prix.

FORGUES & WISEMAN,

134 Rue St-Joseph, 68 Rue St-Pierre,

QUEBEC.